



Strasbourg, 17 octobre 2007

DH-MIN(2007)OB002

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION  
DES MINORITES NATIONALES  
(DH-MIN)**

---

**ORDRE DES TRAVAUX ANNOTÉ**

---

**6ème réunion  
17 - 19 octobre 2007**

**Strasbourg  
Conseil de l'Europe  
Salle 10, Palais de l'Europe**



**MERCREDI 17 OCTOBRE 2007****10:00 – 12:30****Point 1 :**      **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour****Point 2 :**      **Information du Secrétariat sur les développements concernant des observations du DH-MIN sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 1735 (2006), 1740 (2006), 1772 (2006), 1773 (2006) et 1775 (2006)**

Lors de sa dernière réunion en mars 2007, le Comité a décidé d'adopter des observations sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 1735 (2006) sur le concept de « nation », 1740 (2006) sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire, 1772 (2006) sur les droits des minorités nationales en Lettonie, 1773 (2006) sur les lignes directrices de 2003 sur l'utilisation de langues minoritaires dans les médias de radiodiffusion et les normes du Conseil de l'Europe: renforcer la coopération et les synergies avec l'OSCE et 1775 (2006) sur la situation des populations finno-ougriennes et samoyèdes et de les envoyer au CDDH, pour une transmission ultérieure au Comité des Ministres.

M. Alfonso de Salas, Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), informera le Comité des décisions du CDDH concernant les observations susmentionnées.

**Point 3 :**      **Suivi de l'examen du thème portant sur l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias**

Lors de sa dernière réunion en mars 2007, le Comité a examiné le questionnaire sur l'accès des minorités nationales aux « nouveaux médias » dans la société de l'information et a tenu un premier échange de vues sur ce thème.

Le Comité a ensuite invité les Etats membres à présenter leurs réponses au questionnaire afin qu'elles soient examinées lors de la 6<sup>e</sup> réunion du DH-MIN.

*Les Etats membres sont invités à présenter leurs réponses au questionnaire et à partager leurs idées et/ou expériences relatives à leur situation nationale. Suite à ces présentations, le Comité tiendra un échange de vues sur le travail qu'il serait possible d'accomplir en la matière.*

**Point 4 :**      **Examen de l'initiative du *European Centre for Minority Issues* de développer un modèle de loi sur les minorités**

Dans une lettre adressé le 6 juin 2007 à la Présidente du DH-MIN, M. Marc Weller, le Directeur du *European Centre for Minority Issues* (ECMI), basé à Flensburg, Allemagne, a proposé de développer un modèle de loi sur les minorités, ainsi qu'un commentaire par des experts. Il a également indiqué que l'ECMI aimerait poursuivre cette initiative en contact et en coopération avec le DH-MIN et le Secrétariat de la Convention-cadre.

*La Présidente du DH-MIN informera le DH-MIN sur le travail du ECMI en vue de tenir une discussion sur une collaboration éventuelle sur ce projet.*

**14:30 – 17:30**

**Point 5 : Examen du thème de la promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires**

Lors de sa dernière réunion en mars 2007, le Comité a convenu d'inviter les Etats membres, en commençant par la Serbie et la République slovaque, à présenter des études de cas sur des bonnes pratiques dans le domaine de la promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires.

M. Ján Hero, Directeur de l'Ecole primaire de Kremnica, République slovaque, présentera des études de cas sur des bonnes pratiques en ce qui concerne la République slovaque.

Le nom de l'expert faisant la présentation en ce qui concerne la Serbie reste à confirmer.

En outre, le Professeur Stefan Oeter, Président du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires fournira des informations sur les travaux de son comité dans ce domaine.

*Suite à ces présentations, le Comité tiendra un échange de vues sur le travail qu'il serait possible d'accomplir en la matière.*

**Point 6 : Tour de table sur les évolutions récentes en matière de minorités nationales, y compris sur l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe relatifs à la protection des minorités nationales**

**JEUDI 18 OCTOBRE 2007**

**9:30 – 12:30**

**Point 7 : Décision quant à l'octroi du statut d'observateur à l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques en Europe (UFCE)**

Lors de sa dernière réunion en mars 2007, le Comité a examiné la demande de statut d'observateur au sein du DH-MIN présentée par l'Union fédéraliste des communautés ethniques en Europe (UFCE). Le Comité a convenu de demander, par écrit, de plus amples renseignements sur le statut, le financement et les activités spécifiques de cette organisation et d'inviter son président à la 6<sup>e</sup> réunion, afin d'obtenir des informations détaillées, nécessaires à une prise de décision à ce sujet.

M. Hans Henrich Hansen, Président de l'Union fédéraliste des communautés ethniques en Europe s'adressera au Comité et présentera la demande de l'UFCE.

*Suite à cette présentation, le Comité tiendra un échange de vues sur cette demande et prendra une décision.*

**Point 8 : Suivi de l'examen du thème portant sur les dispositions incluses dans la législation électorale et les lois sur les partis politiques qui sont pertinentes pour les minorités nationales.**

Lors de sa dernière réunion en mars 2007, le Comité a décidé de continuer à débattre le thème portant de la législation électorale et des lois sur les partis politiques qui sont pertinentes pour les minorités nationales et il a invité tous les Etats membres à actualiser leurs communications.

Professeur David Hine, Directeur du Centre d'étude sur la gouvernance démocratique (*Centre for the Study of Democratic Government*) à l'université d'Oxford présentera le rapport révisé relatif aux réglementations incluses dans la législation électorale et les lois sur les partis politiques qui sont pertinentes pour les minorités nationales.

*Les Etats membres sont invités à présenter/actualiser leurs communications dans ce domaine et à donner des instructions au Secrétariat quand au travail futur à effectuer dans ce domaine.*

**Point 6 : Tour de table sur les évolutions récentes (continuation)**

**14:30 – 17:30**

**Point 9 : Suivi de l'examen du thème de la pertinence pour les nouvelles communautés des instruments existants en matière de protection des minorités nationales et de non-discrimination, qu'ils soient juridiquement contraignants ou non**

Lors de sa dernière réunion en mars 2007, le Comité a débattu de la proposition polonaise d'examiner la pertinence pour les nouvelles communautés des instruments existants en matière de protection des minorités nationales et de non-discrimination, qu'ils soient juridiquement contraignants ou non.

Sans pour autant décider que le DH-MIN est le forum indiqué pour examiner la question des nouvelles communautés qui sont, en grande partie, composées de migrants, le Comité a convenu d'inviter les représentants du Comité européen sur les migrations (CDMG) à participer à sa 6<sup>e</sup> réunion en vue d'obtenir des informations supplémentaires sur les travaux en cours dans ce domaine.

M. Chris Hedges, Vice-Président du Comité européen sur les migrations (CDMG), Directeur adjoint, de la Direction de l'immigration et de la nationalité, *Home Office*, Royaume-Uni, informera le Comité à propos des travaux du CDMG.

M. Vincent De Graaf, juriste auprès du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, présentera les activités du Haut Commissaire à cet égard.

*Suite aux présentations des représentants du CDMG et du HCNM de l'OSCE, le Comité tiendra un échange de vues sur le travail qu'il serait possible d'accomplir en la matière.*

**Point 10 : Election du président et du vice-président du DH-MIN pour l'année 2008 (sous réserve de l'approbation par le CDDH)**

Lors de sa quatrième réunion en octobre 2006, le DH-MIN a élu sa Présidente et Vice-Président pour un mandat d'un an qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Il est rappelé qu'en vue de l'article 12e de la Résolution Res(2005)47 du Comité des Ministres concernant les comités et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail, le mandat du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) est d'un an. En vue de l'article 12a de la Résolution susmentionnée le/la président(e) d'un comité subordonné (tel que le DH-MIN) à un comité directeur peut être désigné(e) par ce dernier (le CDDH dans le cas du DH-MIN).

**VENDREDI 19 OCTOBRE 2007**

**9:30 – 12:30**

**Point 11 : Examen du thème relatif à la possibilité de collecter des données sur l'origine ethnique, ainsi qu'aux méthodes adéquates pour collecter de telles données**

Lors de sa dernière réunion en mars 2007, le Comité a commencé à examiner la question de savoir s'il est possible de collecter des données sur l'origine ethnique, ainsi que des méthodes adéquates pour collecter de telles données. Le Comité a entendu des présentations de M. Timo Makkonen, (Finlande) sur le 'Manuel européen de la collecte de données' et de Mme Isil Gachet, Secrétaire exécutive de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur les principales conclusions d'une étude à paraître sur le cadre juridique et pratique de la collecte des données à caractère ethnique existant dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

M. Patrick Simon, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'auteur de l'étude susmentionnée présentera les résultats finaux de l'étude.

Mme Eva Souhrada-Kirchmayer, Directrice, Division de la protection des données, *Bundeskanzleramt*, Autriche, Vice-Présidente du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE 108) présentera les travaux de ce comité.

*Suite à ces présentations, le Comité tiendra un échange de vues sur le travail qu'il serait possible d'accomplir en la matière.*

**Point 12 : Dates de la prochaine réunion**

**Point 13 : Questions diverses**

**Point 14 : Approbation de la liste des décisions adoptées au cours de la réunion**